

L'hon. John N. Turner (pour le solliciteur général): 1. Non.

2. Sans objet.

3. Les frais futurs de traitement n'ont pas été calculés.

LES EMPRUNTS FÉDÉRAUX DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Question n° 2010—M. Rondeau:

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il emprunté au cours de la seconde guerre mondiale?

2. Quels sont les montants des obligations fédérales qui ont été achetées par a) des particuliers, b) des entreprises, c) des banques, d) la Banque du Canada?

3. Quels sont les montants qui ont été remboursés?

4. Quels sont les montants qui n'ont pas encore été remboursés?

5. Quels sont les montants actuellement dus a) aux particuliers, b) aux entreprises, c) aux banques, d) à la Banque du Canada?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. Du 31 décembre 1939 au 31 décembre 1945, le montant non remboursé de la dette directe du gouvernement du Canada et des dettes garanties par celui-ci a augmenté de 12,889 millions de dollars.

2. a) 5,163 millions (particuliers résidents); b) 2,822 millions; c) 2,557 millions d) 1,613 millions. Tous les achats nets des non-résidents et des autres gouvernements se sont élevés à 735 millions de dollars.

3, 4 et 5. A l'exception d'un très faible montant d'obligations non remboursées parce qu'elles n'ont pas été présentées par les détenteurs pour remboursement, toutes les obligations émises pendant cette période sont venues à échéance et ont été remboursées. Tout remboursement des émissions venant à échéance peut avoir pour effet de modifier l'obligation du gouvernement et de changer les détenteurs de ces obligations. Les emprunts de conversion actuellement en cours au montant de 3,060 millions de dollars peuvent être directement attribués à la dette contractée pendant la guerre.

PRÊTS IRRÉCOUVRABLES AUX ÉTUDIANTS

Question n° 2013—M. Hales:

1. Combien de prêts aux étudiants les banques à charte ont-elles déclaré irrécouvrables au gouvernement fédéral pendant chaque année depuis l'instauration du Régime canadien de prêts aux étudiants?

2. Quels ont été les montants de ces prêts?

3. Pour quelles raisons ont-ils été radiés comme étant irrécouvrables?

4. Quels montants les agences privées de perception ont-elles recouvrés?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1 et 2. Nombre et valeur des réclamations présentées par les banques à charte à l'égard de prêts qu'elles déclarent irrécouvrables.

Année de prêt	Nombre	Valeur
1964-1965	1	\$ 500
1965-1966	43	27,441
1966-1967	221	164,863
1967-1968	534	303,920
1968-1969	660	517,842
1969-1970 jusqu'au 31 mai	1,300	\$ 1,577,966
Total	2,759	\$ 2,592,532

3. Les réclamations en vertu de la garantie sont présentées par les banques à charte dans les circonstances suivantes: a) Décès de l'emprunteur, 15 p. 100 des réclamations; b) On ne peut trouver l'emprunteur, 70 p. 100 des réclamations; c) L'emprunteur est en prison ou médicalement inapte au travail ou en chômage, 10 p. 100 des réclamations; d) L'emprunteur refuse de coopérer avec le prêteur, 5 p. 100 des réclamations. Les réclamations en vertu de a) ci-dessus sont irrécouvrables. Les réclamations en vertu de b) et de d) ci-dessus sont maintenant confiées à une agence de perception aux fins de recouvrement. Les réclamations en vertu de c) ci-dessus sont examinées par l'Administration des prêts garantis régulièrement jusqu'à ce que l'emprunteur ait un emploi et soit apte à commencer le remboursement.

4. On a eu recours aux services d'une agence professionnelle de perception en juillet 1968; jusqu'au 31 mai 1970, les recouvrements sur les comptes qui leur ont été confiés se sont élevés à \$137,319.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES PRÊTS CONSENTIS PAR LE CANADA À D'AUTRES PAYS DE 1950 À 1970

Question n° 1066—M. Robinson:

1. Combien de prêts et de dons le Canada a-t-il faits à des pays étrangers au cours des années 1950 à 1970 respectivement?

2. De quel montant s'agit-il dans chaque cas?

3. A quelle fin devait servir le montant dans chaque cas?

4. Quel pourcentage du produit national brut représente le montant total pour chaque année?

(Le document est déposé.)

LES AFFECTATIONS FÉDÉRALES À LA POLLUTION, DE 1959-1960 À 1969-1970

Question n° 1291—M. Aiken:

1. Depuis l'année financière 1959-1960, quelle somme le Trésor fédéral a-t-il consacrée annuellement au soutien de programmes destinés à réduire la pollution?

2. Quels étaient ces programmes?

3. Depuis la même année financière, quel montant a été consacré chaque année à des programmes de recherche sur la pollution?

4. Quels ministères du gouvernement fédéral étaient engagés dans ces programmes?